



Mineur qui vole dans la maison de ses parents

Par **Toubabe**, le **24/03/2012** à **17:25**

Bonjour,
Mon petit frère est passé devant le juge des enfants, et nous attendons avec impatience qu'il soit pris en charge par un éducateur (décision prise par le tribunal). Malheureusement, les démarches sont longues et à l'heure actuelle, rien n'a encore été fait.
Consommant régulièrement de la drogue, il a besoin d'argent. Etant de-scolarisé d'un bac pro en alternance depuis quelques semaines, il n'en gagne plus. Il menace alors mes parents, physiquement et matériellement afin qu'ils lui donnent de l'argent. Ces derniers n'ont toujours pas cédé.
Et depuis quelques jours, il vole des affaires dans la maison et je suppose les revends (vélo, alcool etc). Les choses accélèrent rapidement ces derniers temps. Il menace de revenir ce soir voler la tv, les ordinateurs, si aucun membre de la famille ne lui donne 20€.
Peut-on porter plainte malgré le fait qu'il vive au domicile familial? D'après l'article Article 311-12, non. Cela signifie donc que toute sa vie il pourrait cambrioler (même au delà de ses 18 ans) la maison de mes parents, la mienne, celle de mon autre frère, sans jamais être sanctionné?
Vos réponses me seront très utiles, merci d'avance.

Par **chris_Idv**, le **26/03/2012** à **13:54**

Bonjour,
Si votre frère est suffisamment réceptif une cure de désintoxication volontaire pourrait être une option.
Une hospitalisation forcée peut également être envisagée, soit en concertation avec le médecin traitant, soit avec l'autorité administrative (maire/préfet).
Cordialement,